

Adhésion au Réseau Santé Psychique Suisse

Valable dès le 1er juin 2026

Bureau de coordination :

info@npg-rsp.ch www.npg-rsp.ch

c/o Promotion Santé Suisse 5, 3014 Berne

Tel. +41 31 350 04 04

1. Qu'est-ce que le Réseau Santé Psychique Suisse

Le Réseau Santé Psychique Suisse (RSP) réunit des organisations, des institutions et des entreprises qui s'engagent pour la santé psychique en Suisse.

Le RSP a pour objectif principal la **promotion de la santé psychique** et la **prévention des troubles psychiques**. En tant qu'initiative nationale multisectorielle, le RSP met en réseau des acteurs et actrices de toutes les régions du pays. Il est politiquement et confessionnellement neutre et renforce la coopération entre les différents secteurs.

2. Objectifs et moyens du Réseau Santé Psychique Suisse

La santé mentale touche tous les domaines de la vie. De nombreuses organisations mènent un travail essentiel, souvent en parallèle.

Le RSP apporte un soutien concret à ses membres :

- Mise en réseau : échanges entre les organisations et les professionnel-le-s de toute la Suisse
- Transfert des connaissances : accès à des projets, à une expertise et à des approches éprouvées
- Manifestations : organisation et mise en œuvre de rencontres du réseau et de conférences thématiques
- Information et communication : site web bilingue et newsletter régulière
- Visibilité : plateforme pour les organisations, les projets et les événements.

3. Principes fondamentaux

Le RSP est :

- d'envergure nationale
- intersectoriel
- neutre sur le plan politique et confessionnel
- ouvert et coopératif
- axé sur un impact à long terme.

4. Ce qu'est un membre

Un membre

- est une organisation agréée conformément aux critères définis au point 7
- apporte une contribution financière
- ne dispose d'aucun droit de codécision ou de participation au sens d'une association.

5. Vos avantages en tant que membre

En tant que membre, vous profitez :

- d'une visibilité pour votre organisation et vos projet (par exemple lors d'événements organisés par le RSP)
- de la diffusion de vos événements et activités sur notre site web et dans notre newsletter
- d'un accès à un réseau national
- d'échanges avec des acteurs et actrices clés
- de divers services (voir Abonnement aux services).

6. Votre contribution

Le réseau tire sa force de l'engagement et de la créativité de ses membres.

Ceux-ci contribuent

- en partageant leurs connaissances, leurs projets et leurs expériences (par exemple, en présentant leurs activités et en transmettant leurs expériences lors d'événements organisés par le RSP)
- en faisant connaître les événements et activités susceptibles d'intéresser le RSP (par exemple, en informant le bureau de coordination des comités et événements importants)
- en participant activement au sein du réseau.

7. Critères d'adhésion au RSP

Forme d'organisation

- Services spécialisés, organisations et réseaux
- Organisations professionnelles et spécialisées
- Institutions de recherche et de formation
- Prestataires de services publics
- Entreprises

Champ d'action

Axé sur les contextes et/ou la population (Perspective de santé publique)

Axes thématiques

- Promotion de la santé psychique
(Activités visant à renforcer le bien-être psychique, les facteurs de protection et les ressources).
- Prévention des troubles psychiques
(Prévention primaire visant à réduire les facteurs de risques, à détecter précocement et à diminuer les contraintes psychiques)

- Prévention du suicide
(Mesures visant à prévenir les crises suicidaires, à renforcer les facteurs de protection de même qu'à sensibiliser la population et à lutter contre la stigmatisation)
- Travail et santé psychique
(Promotion de la santé psychique au travail, prévention des contraintes psychiques liées au travail de même que promotion de cultures organisationnelles et de gestion plus saines)
- Santé numérique
(Mise en œuvre et réflexions sur les offres et technologies numériques destinées à la promotion, la prévention et le soutien dans le domaine de la santé psychique)
- Environnement, climat et santé psychique
(Liens entre les facteurs environnementaux et climatiques et le bien-être psychique, y compris le stress, la résilience et les ressources d'adaptation)
- Égalité, équité des chances et santé psychique, y compris l'identité de genre et l'orientation sexuelle
(Réduction des inégalités en matière de santé et promotion d'un accès équitable aux ressources, au soutien et aux services dans le domaine de la santé mentale)
- Compétences en matière de santé mentale
(Renforcement des compétences collectives et individuelles permettant de trouver, comprendre, évaluer et mettre en pratique des informations relatives à la santé mentale)
- Santé mentale et soutien aux proches et aux personnes de l'entourage
(Soutien et implication des personnes proches de personnes souffrant de troubles ou de maladies mentales)
- Deuil, perte et événements de vie difficiles
(Accompagnement et soutien pour surmonter les événements de vie difficiles).

Groupes cibles des acteurs et actrices

- Personnes issues de la population générale ne présentant pas de trouble psychique diagnostiqué
- Personnes présentant des symptômes subcliniques¹ ou en phase de rétablissement
- Toutes les tranches d'âge : enfants, adolescent·e·s, adultes, personnes âgées
- Proches et entourage des personnes atteintes de troubles psychiques
- Groupes exposés à la discrimination / personnes en situation de vulnérabilité (par exemple en raison de la pauvreté, de l'orientation sexuelle ou d'un parcours migratoire)
- Autres organisations, réseaux, instituts, entreprises.

¹ Subclinique = présence de symptômes, mais pas de diagnostic formel

Contextes d'intervention des acteurs et actrices

- Famille et sphère privée (par ex. foyer, entourage social proche)
- Formation (cadres institutionnels de formation)
- Monde du travail (milieux professionnels)
- Canton / commune / quartier (environnement socio-spatial)
- Loisirs et société civile (activités bénévoles et associatives)
- Environnement de vie numérique

8. Abonnement aux services

Les membres paient annuellement CHF 150.- et bénéficient des avantages suivants :

- Participation gratuite ou à tarif réduit aux événements organisés par le RSP
- Logo du RSP sur votre site
- Nom, logo et lien de votre organisation sur le site internet du RSP
- Utilisation gratuite des supports « 10 pas pour la santé psychique »
- Les organismes responsables (OFSP, OFAS, CDS, PSS) ne paient pas de contribution pour l'abonnement aux services.

9. Adhésion et démission

- L'adhésion n'est possible que sur demande
- Le comité de pilotage statue sur l'adhésion.
- La démission est possible à tout moment par notification écrite adressée au bureau de coordination. Les cotisations déjà versées ne sont pas remboursées
- Le RSP peut à tout moment statuer sur l'adhésion d'un membre (par exemple si les critères ne sont plus remplis ou si l'abonnement aux services n'est pas payé).

10. Comment le RSP est organisé

Le RPS est organisé de la manière suivante :

- **Comité de pilotage**
Orientation stratégique par les organismes responsables
- **Bureau de coordination**
Centre opérationnel dédié à la mise en réseau, au transfert de connaissances et à la communication
- **Groupe d'expert·e·s**
Conseils spécialisés et partage d'expertise
- **Réseaux thématiques**
Groupes thématiques auto-organisés pour des échanges approfondis.

11. Organismes responsables

Le RSP est soutenu et financé par les organismes suivants :

- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
- Promotion Santé Suisse
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).